La Gazette de Quebec.

No. 5527.] JEUDI, 26 MARS 1840. [Tome 77.

NOUVELLES ET EXTRAITS DIVERS.

LONDRES, 27 janvier.—Les sheriffs de Londres reçoivent chaque jour dans leur prison la visite d'une foule de personnes de distinction, qui s'empressent de leur exprimer les témoignages de leur respect, et leur indignation contre l'injustice avec laquelle ils sont traités.

—Une députation de la corporation de Londres s'est rendue samedi à la prison où sont détenus les sheriffs, pour leur exprimer les sentiments de sympathie et de protection des aldermen et du conseil municipal, conformément aux résolutions dernièrement adoptées par cette corporation. (*Globe.*)

—L'affaire des sheriffs va son train. M. Stockdale ayant intenté un nouveau procès à M. Hansart, lord John Russell a demandé que M. Howard, avocat de Stockdale, fût mandé à la barre. Cette motion a passé à une immense majorité.

" Cour de Windsor, 3 janvier 1840.

" Présente S. M. le rein en son conseil: le très honoré Georges comte de Clarendon a été, par ordre de S. M, admis à prêter serment comme membre du conseil privé, et il a siégé en vertu de cette prestation de serment."

" Downing-street, 7 janvier.

" La reine a daigné nommer le lieutenant-général, sir Lionel Smith, baronnet, gouverneur et commandant en chef de l'île de France et dépendances."

—Un congrès destiné contre l'esclavage se tiendra à Londres au mois de juin prochain afin de concerter des mesures pour l'abolition de l'abominable système de l'esclavage existant encore dans certaines parties du monde. On attend des délégués de France, d'Amérique et de la Jamaïque. (*Globe.*)

—Hier, (21 janvier) la ville et les faubourgs de Londres ont éprouvé le coup de vent les plus furieux que l'on ait ressenti depuis plusieurs années. Dès le matin, le vent a soufflé du sud-ouest avec une violence extraordinaire, accompagné de fort averses de pluie. Nous regrettons d'avoir à annoncer que plusieurs accidents malheureux ont été causés par suite de cette tempête, particulièrement sur la Tamise, où plusieurs personnes ont péri, et où un grand nombre d'embarcations ont éprouvé de grands dommages. Un grand nombre de cheminées ont été abatues, et plusieurs arbres de parcs et jardins publics ont été arrachés par la violence de l'ouragan. (*Standard.*)

Liverpool, 21 janvier—(Correspondance du Standard).—Pendant toute la nuit dernière et dans la journée d'aujourd'hui, nous avons éprouvé un violent coup de vent d'ouest. La marée, déjà si haute par les grands eaux, a submergé la jetée, et les lames de la mer sont entrées bien avant dans la rivière. Le télégraphe de Voel-Narrt a été renversé; le brick Red Rover, venant de Terre-Neuve, a échoué près de Boetle et est presque entièrement perdu, et le Margaret Millar, venant d'Halifax, a fait naufrage sur la côte près de Rible. Les paquebots à vapeur pour l'Ecosse partis ce matin ont été obligés de revenir. La malle pour l'Irlande n'a pu partir.

TOILETTE DE NOCE DE S. M.—La dentelle qui ornait la robe de S. M., quoique appelée vulgairement dentelle de Honiton, a été réellement fabriquée au village de Beer, situé sur la côte, à environ 10 milles de Honiton. Elle a été confectionnée sous la direction de Mlle Bidney, native de ce village, qui est venue à Londres sur l'ordre exprès de S. M. pour recevoir ses instructions au sujet de cet ouvrage. Plus de deux cents ouvrières ont été constamment occupées à sa fabrication depuis le mois de mars jusqu'au mois de novembre de l'année dernière. Les pauvres femmes de ce village retirent un modique salaire de la fabrication de la dentelle; mais cette industrie était tellement tombée dans ces derniers temps que ç'a été la raison décisive qui a déterminé S. M. à commander sa dentelle de noce dans ce village, afin de procurer du travail à ces pauvres femmes pendant une partie de l'année.

Aussi on ne peut se faire une idée des bénédictions qu'elles ne cessent d'adresser à la reine. Cette magnifique dentelle, qui doit former la garniture de la robe de S. M., a quatre verges de long sur trois quarts de large. Le dessin en est riche et d'un goût exquis, et surpasse tout ce qui s'est fait en ce genre, soit en Angleterre, soit à Bruxelles. Afin que cette superbe garniture de dentelle fût unique au monde, on a détruit les dessins et les modèles aussitôt après qu'elle a été achevée. Le magnifique voile qui assortit la garniture de robe n'est pas d'un goût moins exquis, et a coûté plus de six semaines de travail à 224 ouvriers. Il a une verge et demie de longueur et de largeur. (*Courier.*)

—S. A. R. le duc de Lucques se propose d'aller en Angleterre dans le cours de l'été prochain. Le prince sera accompagné de son fils, dont tout le monde s'accorde à vanter les talents.

—Les journaux du nord de la France et de la Belgique sont remplis de détails sur les effets des ouragans. On mande de Cambrai que dans la soirée du 24 janvier, vers neuf heures, la flèche de l'église d'Honnechies, quoique solide et bien dressée, a cédé à l'ouragan et a entrainé dans sa chute une partie de la toiture et du plafon de l'église, en causant un dommage considérable. A Marcoing, deux maisons se sont écroulées et une autre a eu son toit enlevé. A Villers-Guislain, un grand nombre de granges, d'étables et de pignons de maisons se sont écroulés.

A Mashières, la belle filature que MM. Brière-Vallée et comp, ont fait nouvellement construire, a eu toute sa toiture enlevée. Cette toiture était en zinc: la violence du vent était telle que les feuilles de métal se roulaient comme du papier. A Bruxelles, on a remarqué que le 25, pendant l'ouragan, un grand nombre de chauves-souris sont tombées mortes de la tour de Saint-Michel dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

—Le vent a soufflé avec tant de violence à Paris, qu'un grand nombre de maisons sont endommagées. Dans la banlieu, à Belleville surtout, des toitures entières ont été renversées. Dans Paris, un cocher d'omnibus a été renversé de son siége sur le quai d'Austerlitz, près le Jardin-des-Plantes, et une petite voiture à un cheval a été jetée de côté sur le pont du Jardin du Roi; il y avait longtemps que l'on n'avait été témoin d'une tempête aussi violente et aussi longue.

—Le 24 décembre, de cinq à six heures du soir, une trombe a traversé la commune de Fontaine-Notre-Dame (AISNE) et y a occasionné des dégats assez considérables. Plusieurs bâtiments ont été endommagés; un bâtiment s'est écroulé. Au milieu des débris qui tourbillonnaient, on a remarqué que des ardoises avaient pénétré profondement dans l'écorce des arbres. Le vent introduit dans les caves forçait les portes et ébranlait les maisons pour se frayer une issue. Les batiments étaient saisis de frayeur, et pendant les quelques secondes qu'a duré l'ouragan, quelques-uns s'attendaient à être ensevelis sous les ruines de leurs habitations.

CHUTE D'UNE MONTAGNE.—Un événement aussi effrayant qu'extraordinaire est arrivé près de Salins (Jura), dans la nuit du 30 janvier. Une montagne entière, celle dite de Cernans, est descendue en masse dans le précipice qui entourait sa base. L'éboulement a parcouru près de deux cents mètres. Une partie de la route royale n. 72, de Dijon à Pontarlier, est descendue avec l'éboulement, et se trouve maintenant abaissée de plus de cinquante mètres. Cette partie de route qui était connue sous le nom de rampe de Cernans, est devenue impraticable, et la circulation est tout à fait interrompue sur le point qui est entre Salins et la limite du Doubs. Une maison située au bas du mont, et dans laquelle se trouvaient moulin à blé, scierie, huilerie, etc., a été engloutie. Personne n'a péri.

Dans la journée du 30, au départ du courrier, une nouvelle masse de terre et de rochers se détachait encore et glissait assez vite pour que son mouvement fût sensible à l'œil à une assez grande distance. Une nouvelle portion de route, assise sur cette masse, était déjà déplacée de plusieurs mètres. Il était difficile de prévoir où s'arrêterait cet affreux sinistre.

VILLAGE SOUTERRAIN.—*Le Progrès du Pas-de-Calais*, du 27 janvier, rapporte ce qui suit:

" Une curieuse découverte, due au hasard, vient de révéler dans la commune d'Hermies, près de Bapaume, l'existence d'un village souterrain.

" Ces jours derniers, pendant les grandes pluies, un énorme éboulement s'est opéré tout près des habitations d'Hermies; quelques jeune gens, plus intrépides que prudents, se sont décidés à descendre au fond de ce trou à l'aide de plusieurs échelles fixées au bout les une des autres et formant une longueur d'environ trente mètres. Quelle n'a pas été leur surprise, lorsqu'ils ont reconnu, à cette profondeur de trente mètres, de belles rues bordées de chaque côté de cellules, de chambres, qui évidemment ont dû jadis être habitées!

Les rues sont assez larges pour donner passage à une voiture; les chambres, de différentes grandeurs, sont plus ou moins propres, élégantes: quelques-unes sont dallées. S'il faut en croire les hardis explorateurs, leur nombre s'élèverait à 12 ou 1500; mais ce chiffre nous parait exagéré, malgré notre confiance dans la sincérité des personnes qui nous ont raconté ce fait.

Ce qui a le plus frappé ces jeunes gens, c'est une tour en maçonnerie, garnie d'un escalier tournant. Après avoir gravi cet escalier, et avoir videmment frappé contre la voûte de la tour, l'on s'est aperçu qu'elle donnait entrée dans le clocher même de l'église d'Hermies. Une porte y a été aussitôt pratiquée.

Malheureusement, en continuant leur course à travers ces nouvelles catacombes, la rareté de l'air respirable a fait éteindre les chandelles qu'ils portaient, et ils se sont vus forcés d'abandonner leurs recherches. Revenus à la hâte au lieu par où ils étaient descendus, un des leurs manquait. Ces courageux jeunes gens sont alors retournés sur leurs pas sans lumière. Ils ont appelé, et des gémissements partis d'un puits profond de 20 mètres ont répondu à leurs cris. Leur camarade y était tombé pendant la retraite. Il a été retiré avec une jambe cassée et presque aphyxié."

PHENOMENE.—Chacun se rappelle le phénomène d'une petite fille qu'on faisait voir il y a une dixaine d'années, et qui portait dans ses yeux l'empreinte d'un demi-franc frappé sous l'empire. On y lisait fort bien *Napoléon Empereur*, autour d'une tête de Bonaparte qui occupait toute la prunelle de l'enfant. Un spectacle à peu près du même genre est aujourd'hui offert aux habitants de Valenciennes: on visite, dans une baraque, sur la place du Commerce, un enfant qui porte dans chaque prunelle un petit cadran de montre. Les heures y sont distinctement marquées, d'un côté en chiffres arabes, de l'autre en chiffres romains. On attribue ce phénomène naturel à une impression extraordinaire causée sur l'imagination de la mère de cet enfant lorsqu'elle était enceinte. Pendant sa grossesse, elle eut le désire ardent de posséder une montre, et elle s'arrêtait comp aisamment devant une boutique qui en contenait plusieurs. Si la cause donnée du phénomène n'est pas la véritable, l'effet en est du moins fort singulier.

TROUBLES A BEZIERS.—Une scène de désordre a eu lieu à Beziers, dans la soirée du 25 janvier, à l'occasion d'un concours établi par le comice agricole pour la taille de la vigne à la serpette et au sécateur.

Vers les sept heures et demie du soir, un rassemblement de 3 à 400 paysans, précédés d'un tambour, ont parcouru la ville dans le but de s'opposer au concours où devait être employé le sécateur, par la raison que, si le sécateur l'emportait sur la serpette, il faudrait moins de bras pour travailler la vigne.

Le commissaire de police ayant voulu s'opposer à cette démonstration à été maltraité, ainsi que deux de ses agents; mais l'intervention de la gendarmerie a bientôt dissipé cette espèce d'émeute, et à neuf heures tout était rentré dans l'ordre.

Les chefs de l'émeute du 25 seront traduits devant les tribunaux.—(*Moniteur parisien.*)

TROUBLES DE FOIX.—Une lettre de Foix, datée du 27 janvier et adressé à la Gazette du Languedoc, contient quelques détails qui ont rapport aux événements dont le chef-lieu de l'Ariége été le théâtre:

" Le général de Castellanne a mis aux arrêts le commandant de Paron et le major Boucher, du 13e de ligne, pour avoir signé le précis administratif qui raconte les événements de Foix, les militaires ne dévant, d'après les instructions, signer de pareilles pièces. Le lieutenant-colonel du régiment est venu prendre le commandement du département à la place du major Boucher.

" Avancez, sans crainte d'être démenti, que pas un des émeutiers n'avait un champ de foire. Tous les morts et les blessés étaient gens inoffensifs. Je vous envoie la liste. Je tâcherai de vous donner plus tard le nom de beaucoup d'autres blessés rentrés dans leur localité. On en évalue le nombre à une vingtaine."

Tués sur le champ de Foire,	7	12
Décédés à l'hospice,	5	
Blessés à l'hospice,	16	19
Blessés en ville,	3	
Total des victimes,		31
Et si on ajoute à ce nombre les 20 blessés qu'on croit exister hors de Foix, ci.		20
Le nombre des personnes atteintes dans la fatale journée du 13 janvier, sera de		61

—Un journal fait la remarque suivante:

" La statistique disciplinaire de 1839 offre, dans la garde nationale, un homme incarcéré sur dix. L'application du système décimal à la garde civique n'a pas attendu l'an 40."

—Le 2-e régiment d'infanterie légère française doit-être, dit-on, dissous; les éléments qui composent ce régiment serviraient à former trois nouveaux bataillons de tirailleurs, qui seraient, comme le premier, armés avec le carabine Delvigne et le sabre-baïonnette, armes que des expériences nombreuses ont fait reconnaitre supérieures au fusil et à la baïonnette ordinaires.

—On sait que les accusations portées contre l'amiral Lalande, à l'occasion de la défection de la flotte turque, ont surtout été mises en circulation par l'ancien drogman du capitan-pacha. Cet agent turc vient de rendre compte au divan des circonstances de cette défection et de l'entrevue que, préalablement, l'amiral Lalande aurait eue avec Ahmed-Pacha. Dans ce rapport, toutes les accusations de connivence sont maintenues contre l'amiral, et Reschid-Pacha s'est empressé de lui donner la plus grande publicité. (*Presse.*)

—L'Académie des inscriptions a procédé à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. le duc de Blacas. Au second tour de scrutin, M. le marquis de Villeneuve-Trans, correspondant de l'Académie, a été élu par 21 suffrages sur 40 votants. Ses principaux concurrents étaient MM. Biot et de Caumont.

—L'Académie des sciences morales et politiques a nommé M. Berryat-Saint-Prix, professeur à la Faculté de droit à Paris, a la place devenue vacante dans la section de jurisprudence par le décès de M. le duc de Bassano. Cette nomination a eu lieu après trois tours de scrutin, dont les deux premiers favorables à M. Troplong ne réunissaient pas le nombre de voix suffisant.

—On écrit d'Arras:

" S. E. M. le cardinal de Latour d'Auvergne a fait son entrée à Arras le 30 janvier, un peu avant midi. Douze volées de canon ont annoncé son entrée.

Il serait impossible de décrire l'enthousiasme avec lequel son Eminence a été accueillie."

—On lit dans la Feuille hebdomadaire de Transylvanie, sur la propagation de la peste au delà du Balkan, que dans le village de Simila 140 personnes, chrétiens et turcs, ont succombé à la peste depuis le 30 novembre. A Silistrie, il n'a péri que 3 personnes.

QUESTION DES SUCRES EN FRANCE.—Le gouvernement a fait présenter aux chambres un projet de loi dont voici en résumé, les principales dispositions:

Le sucre indigène et le sucre colonial sont soumis à l'égalité d'impôt. Cet impôt est porté à 49 fr. 50 c. par 100 kilogrammes. C'était le taux du sucre colonial avant le dégrèvement.

Comme compensation du tort que cette mesure peut faire au sucre indigène, une indemnité de 40 millions est accordée aux fabricants.

Le sucre étranger ne supporte plus qu'une surtaxe de 10 francs; mais le gouvernement se réserve le droit de l'élever par ordonnance, quand il jugera convenable.

VOL DE DIAMANTS.—Un vol considérable a été commis avec une audace effrayante, dans la nuit du 22 au 23 janvier. Tout porte à croire que c'est sur informations bien précises données à l'avance que ces hardis malfaiteurs sont venus à bout de l'exécuter.

M. le comte de Bourbon-Conti demeure rue de Varennes, 17, et sa maison est adossée à une suite de jardins qui s'étendent jusqu'à la rue Vanneau. C'est par là que les voleurs se sont introduits, et ils ont dû franchir cinq murailles avant d'arriver à celui de M. de Bourbon-Conti. Là, ils ont descellé la gâche d'une porte qui ferme l'entrée d'un petit souterrain par lequel on communique du jardin à la cour. Ils se sont ensuite emparés de la clé de la cuisine que les domestiques avaient l'habitude de placer dans un endroit connu d'eux seuls, et, une fois ce point franchi, ils sont arrivés sans obstacles jusqu'à l'appartement de Mme la comtesse de Bourbon-Conti, qui est au rez-de-chaussée. Cette dame n'était pas chez elle. Circonstance dont il faut se féliciter, car il est probable que ces hommes n'auraient pas reculé devant un meurtre pour assurer l'exécution de leurs desseins.

Les diamants et autres pierres précieuses dont ils se sont emparés sont montés de différentes manières. La plupart sont des bijoux d'un prix infini. Ce sont d'abord trois épis avec nœuds composés de 251 brillants, au milieu du nœud existe un brillant recoupé à vis, puis un diadème composé de trois bouquets et d'une marguerite formée par 252 brillants, dont un gros recoupé; et enfin une paire de boutons d'oreilles composés de 22 brillants qui servent d'entourage, dont l'un remarquable par sa beauté est connu dans le commerce. Le nombre des pièces enlevées s'élève à 25; tous ces objets étaient contenus dans plusieurs écrins renfermés dans un secrétaire dont les tiroirs ont été fracturés. Aucun indice n'a pu encore mettre sur la trace des auteurs de ce vol; la justice informe. (*Droit.*)

COMBAT ENTRE UN HOMME ET UN OURS.—Un rapport dans lequel M. le ministre de l'intérieur demande qu'une médaille d'honneur soit décernée au sieur Louis Fisse, contient les détails suivants:

" Un habitant de la commune de Cadeilhans-Trachère (Basses-Pyrénées), le sieur Louis Fisse, s'est distingué par un trait de courage des plus remarquables: il a volontairement engagé et soutenu, pendant près d'une heure, une lutte corps à corps contre un ours monstrueux qui jétait l'épouvante dans le pays.

Plusieurs bergers de la contrée s'étant mis à la recherche de l'animal, sa présence leur fut signalée. Ils tentèrent, mais en vain, de l'effrayer par des cris répétés. Déjà l'ours s'était élancé au milieu d'un troupeau, et avait saisi un agneau qu'il déchirait; Louis Fisse, armé d'un fusil, s'en approche, et le force à abandonner sa proie.

Enhardi par ce premier succès, il se met à sa poursuite, et parvient à l'atteindre sur un rocher escarpé. Blessé de deux coups de feu, l'ours revient furieux sur Fisse, qui ne recule pas devant ce redoutable adversaire. Alors commence une lutte effrayante: l'animal presse entre ses pattes son téméraire antagoniste, et ouvre au-dessus de sa tête une gueule écumante; Louis Fisse y enfonce la main, saisit la langue du monstre, et évite ainsi la mort.

Cependant les deux combattants, enlacés, étaient tombés par terre et avaient roulé jusqu'au bord d'un précipice. Cette circonstance, qui pouvait perdre Fisse, fut au contraire pour lui un moyen de salut. Recueillant toutes ses forces, il parvient à se dégager, et profite d'un moment de surprise pour donner à son ennemi une violente secousse qui le précipite au fond de l'abime, et détermine ainsi sa victoire. Les blessures dont Fisse était couvert ont laissé de profondes cicatrices que le temps n'effacera jamais."

ALGERIE.—AFFAIRE DE CHERCHELL.—La correspondance particulière du *Toulonnais*, garantit l'exactitude de la relation suivante:

" Le brick de commerce, le *Frédéric-Adolphe*, capitaine Jouve, venant d'Oran, avec un chargement de pommes de terre qu'il portait à Alger, fut pris par le calme, dans la nuit du 25 au 26 décembre, à petite distance de Cherchell. Les Kabyles de la montagne qui domine cette ville conçurent et exécutèrent de suite le projet d'enlever le navire qu'ils supposaient, avec raison, sans défense. En effet, une centaine d'entre eux montèrent une tartane qu'ils dirigèrent de ce côté. Ils furent bientôt à petite distance du *Frédéric-Adolphe*, dont l'équipage ne put se dissimuler longtemps le danger qu'il courait. C'était le 26, à 9 heures du matin, qu'avait lieu cette affaire.

" Dans ce moment critique, le capitaine Jouve vit bientôt qu'il ne pouvait résister à cette bande de brigands armés jusqu'aux dents, et ayant fait armer sur le champ sa chaloupe, il fut assez heureux pour pouvoir abandonner son bâtiment avec sa femme et onze matelots ou passagers, avant que la tartane eût pu l'aborder.

" Des cris de rage signalèrent aux malheureux fuyards l'impossibilité pour leurs ennemis de les poursuivre. Favorisé par un temps calme et à force de rames, ce malheureux équipage a atteint Alger, exténué de fatigue.

" Dès que le capitaine Jouve eut rendu compte de ce malheureux événement, M. l'amiral de Bougainville expédia le *Sphinx* et le *Crocodile*, qui arrivait de Gigelly avec une centaine de militaires, pour tirer vengeance de l'affront fait au pavillon et s'emparer du *Frédéric-Adolphe*.

" A trois heures du matin, ces deux bateaux à vapeur, dont le premier avait été renforcé de la compagnie de débarquement du brick le *Dragon*, se mirent en route, et, à dix heures du matin, ils prenaient mouillage à mi-portée de canon du fortin du port de Cherchell.

" Les batteries de ces deux navires à vapeur commencèrent à balayer la plage, pendant qu'on amenait les embarcations destinées à retirer du port le brick capturé. Elles se mirent en route vers onze heures au nombre de quatre et montées par soixante-deux marins ou soldats, sous le commandement de M. Simon, capitaine du *Crocodile*, et secondé dans son opération par MM. Tessin et Lacroix, seconds des deux navires.

" A onze heures et quelques minutes les embarcations abordaient la prise, sous une pluie de balles, devenant à chaque instant plus intense par l'affluence des Kabyles que les coups de canon avaient avertis au pied de la montagne. Bientôt la place ne fut plus tenable; le pont du *Frédéric-Adolphe*, échoué profondément à terre, était couvert de cadavres et de blessés, les projectiles tirés presque à bout portant par des nuées de Bédouins retranchés derrière des pans de muraille et dans les broussailles, accueillirent nos embarcations avec une violence telle que si la retraite eût été différée de cinq minutes, c'en était fait de nos braves marins et soldats.

" Hommages soient rendus à leur dévouement héroïque! Les morts et les blessés ont été enlevés du champ de bataille et transportés à bord des navires, où les embarcations étaient de retour à une heure, après avoir mis le feu à bord du *Frédéric-Adolphe*.

" Le capitaine du *Sphynx*, commandant l'expéditions, ordonna alors le bombardement de la ville, et après avoir épuisé toutes les munitions de guerre des deux bateaux à vapeur, ils appareillèrent pour Alger où ils ont mouillé dans la nuit du 27 au 28 décembre.

Cette affaire, une des plus chaudes que les annales de la marine aient jamais signalées, sans avoir eu un résultat décisif, a prouvé aux Arabes que la répression ne tardait jamais à suivre l'insulte faite à notre pavillon.

" Des mesures ont été prises pour raser Cherchell par mer; probablement le *Dragon* sera chargé de cette mission.

" Nous avons eu 3 hommes tués et 19 blessés, dont 8 soldats. Au nombre des blessés se trouvent M. Teissier, officier de marine, second du *Sphinx*, qui a été gravement blessé à la tête d'une balle, et M. Courteau, élève volontaire de la marine.

" La batterie du port, une mosquée, plusieurs maisons et une vingtaine de bateaux échoués à terre, ainsi que le *Frédéric-Adolphe*, ont été incendiés ou démolis par l'artillerie des bateaux à vapeur."

HANOVRE.—La *Gazette de Hanovre* du 21 janvier contient dans sa partie officielle la déclaration royale suivante:

" Ernest-Auguste, par la grâce de Dieu, roi de Hanovre, etc.

Nous avons appris que des doutes s'étaient élevés sur la question de savoir si les tribunaux sont tenus de suivre les lois promulguées par les autorités constitutionnelles ou s'il leur est permis de les critiquer et de refuser d'en faire l'application. Jamais le droit n'a appartenu aux juges de contrôler l'exercice du pouvoir législatif par le souverain; il en résulterait une confusion de tous les pouvoirs de l'état et l'anarchie en serait la suite infaillible.

En conséquence nous déclarons que les juges ne peuvent sans excéder leurs pouvoirs examiner la question de savoir si les lois, ordonnances, déclarations, etc., ont ou n'ont pas une origine constitutionnelle, que c'est au contraire leur devoir de s'y conformer lorsqu'elles ont été promulguées dans les formes légales et d'en faire l'application. Nous ne tolérons jamais qu'un tribunal s'arroge le pouvoir de décider la question de savoir si la constitution de 1833 a été valablement abrogée par nous, ainsi que cela résulte de l'ordonnance du 1er novembre 1837.

Par conséquent si, contre notre attente, un tribunal se permettait de contester notre droit sous ce rapport, nous voulons que cette infraction soit réprimée par les voies judiciaires ou administratives.

Fait dans notre résidence de Hanovre, le 17 janvier 1840.

ERNEST AUGUSTE.
G. baron de SCHELE.

HOLLANDE.—On écrit de Marseille, 27 janvier:

" Un prélat hollandais, Mgr. l'évêque de Curium (*in partibus*) est parti hier pour Rome, à bord de la *Marie-Christine* La veille, il était allé célébrer la messe à Notre-Dame-de-la-Garde et se mettre sous la protection de la patrone des marins.

" Le Saint-Père entendra sans doute avec une vive satisfaction, de la bouche de ce zélé prélat, les progrès que fait chaque jour le catholicisme en Hollande. Les catholiques de ce royaume, en y comprenant les parties cédées du Luxembourg et du Limbourg, s'élèvent aujourd'hui à près de la moitié de la population totale."

SUISSE.—En 1837, l'hospice de Saint-Gothard a été rempli par le gouvernement du Tessin. Pendant les deux derniers mois de cette année, 89 personnes y ont trouvé un asile. En 1838, leur nombre s'est élevé à 805; pendant les dix premiers mois de 1839, 241 y ont été hébergés. Parmi eux se trouvaient dix personnes dont les pieds et les mains avaient été gelé, et qui ont été guéries dans l'hospice, où elles ont séjourné plusieurs jours de suite. Un Valaisien, recueilli sans vie sur la neige par les gens de l'hospice, a été sauvé, grâce aux soins qui lui ont été prodigués.

SAVOIE.—On écrit de Chambéry au *Réparateur de Lyon*:

" Le retour fréquent des secousses de tremblement de terre à Saint-Jean-de-Maurienne est un phénomène vraiment digne d'attention. On écrit de cette ville qu'on a de nouveau ressenti plusieurs secousses dans le mois de décembre, à savoir: deux le 12, trois le 13, quatre le 14, sept le 15, une le 16 et une le 22; en tout 18 secousses en 11 jours. Douze ont été faibles et six médiocres. Ce qui est de nature à rassurer les habitants, c'est qu'à mesure que les secousses deviennent plus fréquentes, elles perdent de leur intensité."

ROME.—On lit dans le *Diario di Roma*:

" Le dernier dimanche de l'Avent, il a été tenu chapelle papale dans la chapelle sixtine du Vatican; le discours d'usage a été prononcé par le père Palazzoli. Dans la matinée du 23 eu lieu le consistoire secret, dans lequel Mgr. l'évêque d'Arras a été proclamé cardinal prêtre de la sainte église romaine. Sa Sainteté à réservé *in petto* trois autres cardinaux. Le Saint-Père a promu ensuite quatorze archevêque et évêques, dont deux prélats français, Mgr. Sibour, évêque de Nismes, et Mgr. Payzant, évêque d'Angers. Il a été pourvu dans ce consistoire aux églises de Pise, de Mexico, de Saint-Sébastien au Brésil, et de Chiapa. C'est ce dernier siége qui fut rempli par Barthelemy de Lascasas."

GRECE.—Nous lisons dans une correspondance de Malte, du 16 janvier, publiée par le *Sémaphore*:

" Le *Sésostris*, qui est arrivé avant-hier de très-bonne heure, nous a apporté la nouvelle d'une conspiration découverte à Athènes; les détails me manquent, mais la chose est positive. Il paraît que les conjurés voulaient forcer le roi Othon et la reine à abdiquer ou à embrasser la religion grecque. Le coup part du parti russe ou papiste et donne gain de cause au parti constitutionnel. Le roi, effrayé d'abord, semblait vouloir agir avec rigueur, mais il paraît reculer maintenant devant le nombre et la puissance des coupables. Un semblable événement, fait pour ajouter à toutes les complications déjà si nombreuses des affaires de l'Orient, est de la plus grande importance, et il est fort heureux qu'on ait découvert le complot qui devait éclater le 13 janvier (le 1er janvier à la grecque)."

—On écrit d'Athènes, en date du 13 janvier, à la *Gazette universelle de Leipsick*, que le ministre Glarakis, qui passe pour chef du parti russe, compromis par la dernière conspiration, vient d'être destitué, et que M. Theocharis, ancien ministre des finances, a été provisoirement nommé ministre de l'intérieur. Le roi et la reine ont assisté à la célébration du jour de l'an, et ont été reçus avec beaucoup d'enthousiasme par le peuple.

QUEBEC:

JEUDI, 26 MARS 1840.

NOUVELLES D'ANGLETERRE JUSQU'AU 2 MARS.

Le navire à vapeur *British Queen*, parti de Londres le 1er mars, et de Portsmouth le 2 au soir, a été signalé à New-York le 18 à 7 heures du matin, et a par conséquent fait la traversée en 15 jours et demi. Les journaux et lettres destinés pour Québec n'y ont pas encore été reçus, mais la *Gazette de Montréal* d'avant-hier donne un résumé des nouvelles, d'après le *Commercial Advertiser* et l'*Evening Post* de New-York, du 18, apportés par un messager du gouvernement.

Les journaux de Londres vont jusqu'au 1er mars, et ceux de Liverpool jusqu'au 29 février.

Le paquebot *South America*, parti de New-York le 1er février, était arrivé à Liverpool. Ce navire a porté en Angleterre des copies de la pétition de Québec contre l'Union. Il avait 16,000 lettres à bord. Parmi ses passagers était M. R. Symes de cette ville.

Les nouvelles parlementaires par le *Great Western* allaient jusqu'au mardi 18 février, inclusivement.

Le mercredi 19, il n'y eut point de séance de la chambre des lords.

Dans celle des communes le bill de M. Talfourd sur la propriété littéraire fut lu pour la seconde fois.

Le jeudi 20, la chambre des lords reçut les réponses de la reine, du prince Albert et de la duchesse de Kent à ses adresses de félicitations. Le duc de Buckingham demanda communication des dépêches relatives aux événements de la Chine.

Le comte de Minto dit qu'en conséquence de la mort de l'amiral Maitland, l'ordre avait été donné à l'amiral Elliot de se rendre à Singapore pour diriger les opérations contre la Chine.

La chambre des communes n'était pas en nombre suffisant pour délibérer.

Le vendredi 21, dans la chambre des lords, le vicomte Melbourne dit qu'il allait être pris un arrangement avec la compagnie des Indes-Orientales d'après lequel la compagnie paierait une partie des frais de l'expédition contre la Chine. Il dit aussi qu'on avait reçu la nouvelle que le schah de Hérat avait rejeté l'offre du secours de l'Angleterre dans la guerre qui était sur le point de recommencer entre lui et le schah de Perse.

Dans la chambre des communes, il fut donné avis d'une motion pour l'abolition de la peine de mort dans tous les cas excepté celui de meurtre. Lord Palmerston, interpellé au sujet des affaires de la Turquie et de l'Egypte, répondit qu'elles étaient en voie de négociation, et qu'il ne saurait dire quand elles pourraient se terminer.

M. O'Farrell proposa les allocations pour la marine. Il demanda une augmentation sur le budget de l'année dernière de 461,000 livres sterling, 1000 hommes et quinze vaisseaux en commission. Le nombre de vaisseaux en commission le 1er janvier en 1839, était de 224; en 1840, de 239. Total des allocations demandées pour le service de l'année, £5,759,051. Sur cette motion il s'éleva un long débat politique, mais personne ne proposa de réduction, et la motion fut adoptée.

Les deux chambres s'ajournèrent du vendredi au lundi.

Le lundi 24, il y eut de longs débats dans la chambre des lords sur les affaires d'Espagne, et dans celle des communes sur le bill des corporations municipales d'Irlande.

Le mardi 25, le débat fut continué dans la chambre des lords sur les affaires d'Espagne.

Dans celle des communes il y eut de longs débats sur les affaires commerciales des Indes-Orientales, sur les droits d'importation, etc., et encore sur les affaires d'Irlande. Une motion pour la libération temporaire du scherif Evans (son collègue a été libéré pour cause de mauvaise santé), afin qu'il pût aller présenter à la reine une adresse de félicitations du corps municipal de Londres, fut rejetée, après débat, lord John Russell s'y étant opposé.

Le mercredi 26, dans la chambre des communes, lord Mahon demanda s'il avait été fait des arrangements avec quelque gouvernement étranger pour la protection mutuelle de la propriété littéraire. Lord Palmerston répondit que non, mais que des négociations avaient été entamées, et qu'il en espérait un heureux resultat.

Le jeudi 27, dans la même chambre, un débat d'une immense longueur eut lieu sur une motion tendant à déclarer que la pension accordée à sir John Newport, ex-contrôleur de l'Echiquier, lorsqu'il se retira pour faire place à lord Monteagle, ne pourrait être invoquée comme précédent. Les ministres essuyèrent encore une défaite en cette occasion. La motion, combattue par eux, fut adoptée à la majorité de 28 voix. On regarde ce vote comme une censure contre les ministres pour avoir accordé la pension.

Le vendredi 28, débats dans la chambre des lords sur les aggressions françaises contre le commerce anglais sur la côte d'Afrique.

Dans la chambre des communes, lord John Russell, répondant à une interpellation, dit que Frost, Williams et Jones, les condamnés chartistes, étaient partis pour Botany-Bay. Un long débat eut lieu sur le budget de la marine.

Les deux chambres s'ajournèrent au lundi 2 mars.

Des adresses de félicitations à la reine, à son époux et à sa mère pleuvaient de tous côtés, et la corporation de Londres se préparait à en présenter une, malgré le mécontentement causé par la détention du scheriff Evans.

La rein,e avec le prince Albert, a visité les théâtres de Drury-Lane et Covent-Garden. La réception a été des plus brillantes; les loges étaient remplies à l'excès, à des prix exorbitants. A chaque vers de l'hymne national, qui fut exécuté à leur entrée, S. M. et S. A. R. firent des saluts gracieux. S. M. rit de bon cœur des facéties d'Oxberry, mais le prince, dit-on, n'a pas paru être parfaitement au fait de la langue anglaise.

Le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha est retourné chez lui. Il s'est rendu à Woolwich dans une des voitures à quatre chevaux de la reine.

M. Hayter fesait les portraits de la reine, du prince Albert, etc., pour le grand tableau du mariage.

On va mettre sur le chantier un vaisseau de ligne de premier rang qui sera nommé le *Royal Albert*.

Le lord-chambellan a nommé M. John Mitchell Kemble censeur des ouvrages dramatiques, en remplacement de M. Charles Kemble, démissionnaire.

Le duc de Wellington est en pleine convalescence.

Le nouvel ambassadeur français, M. Guizot, est arrivé à Londres avec sa suite.

Le *Mandarin* a fait voile de Spithead avec 244 condamnés du sexe masculin, parmi lesquels Frost, Williams et Jones, les chartistes, pour la terre Van Diemen, et non pour Sidney, comme il avait été réglé d'abord. Une dépêche télégraphique avait fait différer leur départ de 48 heures, afin que le gouvernement eût le temps d'examiner à fond les pétitions et autres documents qui lui avaient été transmis relativement à Frost et à ses compagnons d'exil. Le marquis de Normanby refusa la prière des amis de Frost, qui demandaient sa grâce.

La Banque d'Angleterre a donné avis le 27 février qu'elle prêterait, au taux de 5 pour cent d'intérêt annuel, jusqu'au 24 avril, des sommes qui ne seraient pas au-dessous de £2,000, sur dépôt de billets de change n'ayant pas plus de six mois à courir, de billets de l'Echiquier, ou de bons de la compagnie des Indes-Orientales.

Une banque établie depuis peu à Birmingham, sous le nom de *Borough Bank*, a suspendu ses paiements, et on appréhendait d'autres malheurs de la même nature.

Les marchés aux blés étaient fermes. A Liverpool, le 28, il y eut une hausse de 6d. sur les farines étrangères, droits payés; et 3,000 barils de farine américaine, en entrepôt ou encore à arriver, se vendirent de 30s. 6d. à 31s.

Devonport, 24 février.—Un messager spécial est arrivé hier matin avec des dépêches et l'ordre à la *Blonde* (frégate) de partir pour la Chine, ce qu'elle fit aussitôt. Le *Pylades* a fait voile ce matin avec des dépêches ultérieures.

Perse.—Des lettres de Constantinople parlent de l'entêtement du schah de Perse et de son intention de former une ligue avec les Khans de Khiva et de Bokhara, Dost Mahommed (l'ex-roi de Caboul) et le sultan Kamran (de Hérat) contre les anglais. Le jeune schah est d'un caractère inquiet, passionné, turbulent; caractère qui, à la tête d'un état faible, pourrait l'entraîner à sa perte.

France.—Le ministère français a donné sa démission en masse. La chambre des députés ayant refusé, par un vote de 226 contre 200, de prendre même en considération la proposition ministérielle pour la dotation du duc de Nemours, s'ajourna et les ministres allèrent offrir leur démission au roi, qui l'accepta et fit venir le duc de Broglie.

Le *British Queen* avait une quarantaine de passagers, parmi lesquels était M. Mercure de Montréal.

Le *Sheffield*, paquebot à voiles, parti de Liverpool le 1er février, est arrivé à New-York le même jour que le *British Queen*.

Les journaux de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au 18 mars, du Nouveau-Brunswick jusqu'au 21, et du Maine jusqu'au 23, sont arrivées aujourd'hui.

Le conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse a refusé son concours au bill de la liste civile, tel qu'il lui a été envoyé par l'assemblée, et a demandé une conférence avec cette dernière chambre pour lui expliquer les motifs de ce refus. Le principal est que le bill n'était pas conforme aux conditions auxquelles la couronne consentait à céder le revenu casuel et territorial.

Le paquebot de S. M. *Seagull* est arrivé à Halifax le 15 mars, en 48 jours de Falmouth, avec la malle de janvier.

Le premier char du chemin de fer est arrivé de Saint-Jean à Laprairie lundi dernier. Parmi les voyageurs était le capitaine Young, qui vient pour prendre le commandement d'un des vaisseaux en construction à Québec.

Le corps de feu M. le juge Hamel est arrivé en ville aujourd'hui vers midi. Ses funérailles auront lieu demain à 9 heures et demie.

Nous regrettons d'avoir reçu trop tard, pour les publier au long aujourd'hui, les résolutions unanimement adoptées par le barreau, d'assister en corps aux funérailles de M. Hamel, et de porter le deuil pendant six semaines comme un témoignage de respect pour sa mémoire.

Nous avons trouvé ce matin sur notre bureau un portrait de feu M. A. Stuart, lithographié par M. Aubin d'après un dessin de M. T. Hamel, sur un portrait d'après nature par M. A. Plamondon. Il est en vente chez MM. Aubin et Rowen, N° 2, rue Grant, Saint-Roch.

Naufrages, etc.—Les journaux d'Angleterre et de France publient des détails affligeants sur les désastres causés par les ouragans et les tempêtes qui ont régné sur les côtes de ces pays et autres, pendant tout le mois de janvier et dans les premiers jours de février. Les accidents sont si nombreux que nous ne pouvons entreprendre de rapporter même les plus remarquables. Pour en donner une faible idée, nous citerons seulement le paragraphe suivant d'un journal de Paris du 3 février:

"La Société générale des naufrages a reçu des nouvelles affligeantes des parages de Rochefort. Depuis quelques jours il règne à la côte une tempête épouvantable. Dimanche dernier il est venu à la côte d'Angoulins plus de 300 barriques de vin, des futailles d'eau-de-vie, des paquets de socques et de nombreux débris de navires. Vers Oléron, le spectacle fait frémir. Le rivage est semé de cadavres, d'épaves, de vêtements d'hommes, de femmes, de barriques d'essence, de caisses d'oranges, de sacs de farine. Le capitaine et le mousse du navire le *Paul-Emile*, de Vannes, naufragé, qui se sont sauvés seuls entre tout l'équipage, racontent que sept navires, sortis avec eux de la rivière de Bordeaux, ont probablement péri. Près de la rivière de Marans, 400 moutons ont été surpris par la mer et pas un seul n'a pu échapper."

Dans ces tempêtes, les bâtiments à vapeur ont sauvé plusieurs vaisseaux à voiles d'un naufrage certain, et ont beaucoup mieux résisté à la mer et au gros temps que les autres. Cependant un bateau à vapeur allant de Bordeaux à Nantes, a péri, corps et biens, sur les côtes de La Rochelle. On dit qu'il avait 45 passagers à bord.

Ce n'est pas seulement sur mer que des désastres ont eu lieu. Sur terre aussi, en beaucoup d'endroits, des arbres ont été déracinés, des toitures enlevées, des hommes, des chevaux et des voitures, des télégraphes, des phares et d'autres édifices renversés par le vent, et des personnes écrasées sous les ruines. Les inondations et les débordements des rivières, produits par les tempêtes, les pluies continues et la fonte nes neiges, ont aussi causé de grands dégâts.

A ces fléaux sont venus se mêler le feu du ciel et les tremblements de terre. Parmi les édifices foudroyés est l'église de Sainte-Marie-du-Mont, près de Corentan, département de la Manche, bâtie en 1420. Dans la nuit du 24 janvier, la foudre est tombée sur le beau clocher de cette église; toute la partie supérieure de la coupole s'est écroulée, et cette masse dans sa chute a écrasé les parties inférieures de l'édifice, qui, toits, planchers, cloches, sont tombés en débris dans la nef, après avoir mis en morceaux la chaire.

Une violente secousse de tremblement de terre eut lieu à Goritz le 17 janvier. L'église des Franciscains, où repose Charles X, en a légèrement souffert.

Dans la nuit du 5 janvier on a ressenti dans toute la ligne des Pyrénées, depuis Saint-Grieus jusqu'à Bagnères de Bigorre, un tremblement de terre qui a duré quatre secondes. Des tuyaux de cheminées et des cabanes ont été renversés dans plusieurs localités. Quatre jours d'avance, à Bagnères de Bigorre, avait régné, pendant une heure, une odeur sulfureuse dont tout le monde fut frappé. Ce phénomène fut accompagné d'un bruit semblable à un ouragan.

—A Caen, plusieurs murs ont été renversés par la force du vent. Pendant la nuit du 25 au 26 janvier les éclairs et le tonnerre se sont mêlés à la tempête. Le vent s'engouffrant dans les vêtements d'une femme, l'a précipitée la tête la première dans le vivier où elle lavait.

NOTICES NECROLOGIQUES.

La princesse Elizabeth de Brunswick, autrefois épouse du roi Frédérick Guillaume II de Prusse, mais séparée de lui par divorce en 1769, est morte d'apoplexie le 18 février, à l'âge de 94 ans.

Le paragraphe suivant d'un journal de Londres contient la seule mention que nous ayons vue de la mort de S. A. R. la landgravine de Hesse-Hombourg.

La mort de la Landgravine de Hesse-Hombourg a déterminé le roi de Hanovre à ne pas se rendre en Angleterre dans les premiers jours du mois prochain. Cette mort a profondément affligé le roi; nous apprenons toutefois que, si l'état des affaires du royaume le permet, S. M. visitera l'Angleterre dans les premiers jours de juin pour y passer trois semaines.—(*Morning Herald.*)

—Les funérailles de M. le baron Richerand, ont eu lieu en l'église de St. Sulpice. Ce n'était pas seulement une députation, c'était la faculté de Médecine tout entière qui s'était jointe aux nombreux amis du défunt pour rendre les derniers devoirs à un de ces hommes rares auxquels on ne sait pas plus refuser son attachement que son admiration et son estime. M. l'archevêque d'Auch, qui avait assisté M. Richerand dans ses derniers moments, officiait à ses obsèques. Les coins du poële étaient portés par MM. Orfila et Duméril pour la Faculté, par MM. Bailly et Pariset pour l'Académie de Médecine.

D'après la volonté expresse de M. le baron de Richerand, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe; mais la solennité de son convoi n'en a pas été moins touchante, car après l'affluence d'élèves et d'amis illustres qui remplissaient Saint-Sulpice, la dépouille mortelle du célèbre professeur a été suivie jusqu'au cimetière de Villecresnes par une population impatiente de rendre publics par ses larmes tant de bienfaits qu'il avait su tenir cachés pendant sa vie.

—Le régicide Simon Camboulas vient de mourir à Riom. Il représentait à la convention le département de l'Aveyron.

—M. Angleys est mort à Paris le 8 janvier à l'âge de 76 ans. Il tenait, par les alliances de sa famille, à Joseph Bonaparte et à Bernadotte. Possesseur d'une fortune considérable, il la consacrait en grande partie aux beaux-arts, pour lesquels il avait un goût passionné. Sa maison était une espèce de musée. Son culte pour la musique était poussé jusqu'à ce que les Italiens appellent le fanatisme, et il était connu à la salle Favart par l'originalité des témoignages extérieurs de son admiration pour les grands talents lyriques de ce théâtre; il y était à chaque représentation à la même place, où il exprimait par ses gestes toutes ses sensations de dilettante.

—On lit dans la *Gazette universelle de Leipsick*:

"Nous apprenons à l'instant que l'évêque suffragant de Guesen, M. de Kowalski, est mort hier presque subitement; il y avait eu encore la veille réception chez lui; il était très gai, et le matin même de sa mort il a dit la messe au dôme.

"Depuis plusieurs mois, il vivait tantôt à Gnesen, tantôt à la campagne chez quelques gentilshommes de ses amis, visiblement affecté des désagréments que lui avait attirés sa disposition dans l'affaire de l'archevêque. Il était âgé d'environ 70 ans."

—Le 29 décembre dernier est décédée à Lisbonne dona Eugénia, marquise de Nira, mère de la duchesse actuelle de Palmella. Cette dame, née en janvier 1776, portait le titre de maîtresse de l'amirauté en sa qualité de huitième arrière-petite fille du grand Vasco de Gama. Elle descendait également du fameux législateur Jean das Regras, favori du roi de Portugal Jean 1er. Veuve de Domingo Xavier de Lima, fils du marquis de Ponte-Lima qui rendit au Portugal les plus signalés services.

—M. le comte de Madeira, lieutenant-général portugais, attaché à don Miguel, vient de mourir subitement à Boulogne-sur-Mer. Parti mardi pour Londres, il descendait de voiture à Boulogne et allait s'embarquer lorsqu'il tomba raide mort.

—Hier, 25, dans la matinée, est décédée à Paris, Mme la duchesse de Melfort, née d'Oms d'Alès, veuve de M. Jacques-Louis Drummond, quatrième duc de Melfort et comte de Lussan en France, et comte de Melfort, pair en Ecosse, officier-général des armées du roi sous Louis XVI.

—Le gouverneur carliste de Cantavieja est mort de la même maladie qui a failli enlever Cabrera.

Monseigneur McDonnele:—Le vénérable prélat dont nous allons esquisser l'obituaire, fidèle à sa mission, fut le serviteur de son église, de ses ouailles et de tous ceux qui lui étaient soumis; ses travaux et ses veilles, sa personne toute entière n'étaient plus à lui, mais appartenaient à son peuple: *Non venit ministrari, sed ministrare.*

Alexander McDonnell était né le 17 juillet 1762, en Ecosse, d'une famille dont le nom seul est une illustration; ses goûts ayant été dirigés vers la religion, il fit des études convenables à la mission qu'il se sentait appelé à remplir et fut ordonné prêtre le 16 février 1787. Il arriva en Amérique en juillet 1803, avec un corps nombreux de Montagnards; il s'établit avec eux dans Glengary, dans le district Est du Haut-Canada, et depuis cette époque il ne cessa jusqu'au jour de son décès de prendre le plus vif intérêt au bien-être de ces compatriotes. A la fois pasteur, ami et compagnon de ceux qu'il savait soutenir des bienfaits de la religion, il mérita et obtint constamment leur respect et leur vénération.

Il fut nommé par le Pape Pie VII, le 12 janvier 1814, évêque de Rhésine, en Mésopotamie, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour la province du Haut-Canada et fut consacré dans l'église des Ursulines de Québec, le 31 décembre 1820. Le Haut-Canada ayant eté érigé en évêché par le Pape Léon XII, le 17 janvier 1826, Monseigneur McDonnell fut pourvu de ce siège sous le titre d'évêque de Regiopolis et de Kingston. Il eut d'abord pour coadjuteur, sous le titre d'évêque d'Amycles, *in partibus*, Monseigneur Thomas Weld, qui fut ensuite promu au Cardinalat par le Pape Grégoire XVI, et Monseigneur Rémi Gaulin, coadjuteur, qu'il laisse à son décès, fut nommé à cette fonction, avec le titre d'évêque de Tabarca, en Numidie, en mai 1833; c'est ce dernier prélat qui est chargé de remplacer le vide que la perte de Monseigneur McDonnell laisse parmi les nombreux catholiques du Haut-Canada.

L'évêque McDonnell avait quitté son diocèse dans le courant de l'été dernier et était allé dans la Grande-Bretagne, jouissant, malgré son grand âge, de la meilleure santé et des facultés les plus pleines; son but était d'avancer les intérêts de son troupeau et le bien-être de la province en général. Malheureusement cette séparation devait être éternelle, et il expira, après peu de jours de maladie, le 14 janvier dernier, à Dumfries. Sa dépouille mortelle fut enterrée dans la chapelle de Ste. Marie, dans la capitale de son pays natal, avec tous les honneurs dûs à sa haute dignité ainsi qu'à l'église à laquelle il appartenait. Une Grand'Messe fut célébrée en présence des évêques Caruthers et Gillis, de Greenock, et d'un concours prodigieux de fidèles; le sermon contenant l'apologie du défunt fut prononcé par l'évêque Murdoch.

Sa perte sera longtemps et vivement ressentie dans toute l'étendue du Haut-Canada où il était adoré de tout son troupeau et respecté de toutes les autres croyances religieuses; elle affectera certainement les fidèles du Bas-Canada, qui eurent tant d'occasion d'entendre parler des vertus de cette sommité de l'église, et qui la virent souvent au milieu d'eux. Nous ne chercherons pas à tracer la vie de la lumière qui vient de s'éteindre, ni à retracer les principaux traits de sa pieuse autant que noble carrière, parce que cette tâche appartient à des plumes plus exercées que la nôtre sur de semblables sujets; mais nous espérons que les documents ne nous manqueront pas et nous nous ferons un honneur de les publier. L'évêque McDonnell n'oublia jamais et mit toujours en pratique cette sainte maxime: *Quanto magnus es, humilia te in omnibus; et coram Deo invenies gratiam.*

(*L'Ami du Peuple.*)

VENTES PAR LE SHERIFF.

Avis public est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions *afin d'annuller, afin de distraire*, ou *afin de charge*, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du shériff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre, (writ).

DISTRICT DE MONTREAL.

Notre Souveraine Dame La Reine contre *Constant Buisson.*—1. Un emplacement situé dans le village et paroisse de Ste-Martine, contenant 90 pieds de front sur 120 de profondeur, avec une maison. 2. Un emplacement situé dans le même village, de 100 pieds de front sur 90 de profondeur, avec une maison en bois à deux étages, boutique de forgeron, écurie et autres bâtisses. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 9 heures du matin.

La Reine contre *Louis Dumonchel.*—Un lot de terre situé dans la paroisse de Ste-Martine, contenant un arpent de front sur environ 2 de profondeur, avec une boutique de forgeron et une remise. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 10 heures.

La Reine contre *Samuel Newcombe.*—Un emplacement situé dans la paroisse St-Joachim de Chateaguay, contenant 50 pieds de front sur environ un arpent de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 10 heures.

La Reine contre *Ignace Gabriel Chevrefils*—Une terre située dans la paroisse de Sainte-Martine, étant la moitié nord-est du lot n. 68, dans Annstown, contenant 3 arpents de front sur 30 de profondeur, avec une maison, une grange et autres bâtisses. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 11 heures.

La Reine contre *Joseph Guimond.*—Un lot de terre situé à la Côte Ste-Marguerite, dans la paroisse de St-Joachim de Chateauguay, contenant environ 1 arpent quarré, avec une maison et étable. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 11 heures.

La Reine contre *Charles Bergevin dit Langevin.*—1. Une terre située dans la paroisse de Ste-Martine, étant la moitié nord-est du lot n. 82, dans Annstown, ayant 2 arpents de front sur 25 de profondeur, avec une petite maison, deux granges et autres bâtisses. 2. Une terre située dans la même paroisse, étant partie du lot n. 74, dans Annstown, de 3 arpents 3 perches de front sur 20 arpents de profondeur ou environ, avec une maison. 3. Une autre terre située dans la même paroisse, étant la moitié nord-est du lot n. 84, dans Annstown, de 2 arpents de front sur toute la profondeur qui peut se trouver depuis la rivière Chateauguay à aller au ruisseau ou chenal du Grand Marais. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à midi.

La Reine contre *François Maurice Lepailleur.*—Un lot de terre de figure irrégulière, situé dans la paroisse de St-Joachim de Chateauguay, d'environ 228 pieds de front sur 528 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à midi.

La Reine contre *F. X. Touchette*—Une terre située dans la paroisse de Ste-Martine, connue comme partie du lot n. 86, dans Annstown, contenant un arpent et demi de front sur toute la profondeur qui peut se trouver depuis la rivière Chateauguay à aller au ruisseau ou chenal du Grand Marais. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à une heure.

La Reine contre *Joseph Roy dit Lapensée*—Une terre située dans la paroisse de St-Clément, contenant 3 arpents de front sur 55 de profondeur, avec une maison de pierre, grange, écuries et autres bâtisses. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à une heure.

La Reine contre *Louis Guérin dit Dussault.*—Un lot de terre de figure irrégulière, situé à la Côte Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de St-Joachim de Chateauguay, d'environ un arpent et un quart de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin du roi à aller à une décharge, avec une maison en bois, écurie et remise. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à une heure.

La Reine contre *Jean Laberge*.—1. Une terre située dans la paroisse de Ste-Martine, étant deux cinquièmes du lot n. 88, dans Annstown, de 2 arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière Chateauguay à aller au ruisseau du Grand Marais, avec une maison, grange et autres bâtisses. 2. Une terre située dans la paroisse susdite, étant le lot n. 10, du côté sud-ouest de Bean River, de 3 arpents de front sur environ 35 de profondeur. A la porte de l'église, de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 2 heures.

La Reine contre *Joseph Narcisse Cardinal.*—Une terre située dans la paroisse de Saint-Joachim de Chateauguay, contenant 2 arpents de front sur environ 25 de profondeur, avec une maison de bois, une grange et étables. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 2 heures.

La Reine contre *Joseph Dumouchelle.*—1. Une terre située dans la paroisse Ste-Martine, étant les quatre cinquièmes nord-est du lot n. 87, dans Annstown, de 4 arpents de front sur la profondeur qui se trouve depuis la rivière Chateauguay à aller au ruisseau du Grand Marais. 2. Une terre située dans la même paroisse, lot n. 46, dans Williamstown, contenant 3 arpents de front sur 20 de profondeur, avec une petite maison. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 3 heures.

La Reine contre *Jean Marie Thibert.*—1. Une terre située à la Côte St-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Saint-Joachim de Chateauguay, contenant un arpent et demi de front sur environ 25 de profondeur, avec maison, grange, écurie, étable et autres bâtisses. 2. Une terre située à la Côte Ste-Marguerite, dans la paroisse susdite, d'un arpent et demi de front sur 28 de profondeur, avec une maison et grange. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 3 heures.

La Reine contre *Jean Louis Thibert.*—1. Une terre située à la Côte St-Charles dans la paroisse de St-Joachim de Chateauguay, contenant 3 arpents de front sur environ 25 de profondeur, avec une maison en pierre, grange, écuries et autres bâtisses. 2. Une terre située à la Côte Ste-Marguerite, paroisse susdite, d'un arpent et demi de front sur environ 28 de profondeur, avec une maison et une grange. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 6 d'avril, à 4 heures.

La Reine contre *Louis Turcot.*—1. Les deux tiers du côté nord-est d'une terre située dans la paroisse de Sainte-Martine, étant le n. 12, North George Town, contenant environ 2 arpents et 6 perches de front sur 25 de profondeur, avec une maison, granges et autres bâtisses. 2. La juste moitié d'une terre connue par lot n. 21, de la 2de concession de North George Town, située dans la paroisse de St-Clément, et étant la moitié du côté de la rivière Chateauguay, d'une terre de 5 arpents de front sur environ 20 de profondeur, avec une maison. Lot n. 1, à la porte de l'église, de la paroisse de Ste-Martine, le 6 d'avril, à 4 heures; et n. 2, à la porte de l'église de la paroisse de St-Clément, le 7 d'avril, à 9 heures.

La Reine contre *André Papineau dit Martigny.*—Un lot de terre situé dans le village de Beauharnois, paroisse de St-Clément, connu sous le n. 29, de 5 perches de front sur 10 de profondeur, avec une maison et autres bâtisses. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 7 d'avril, à 10 heures.

La Reine contre *Joseph Goyette.*—Une terre située dans la paroisse de St-Clément, contenant un arpent et demi de front sur environ 40 de profondeur, avec une petite maison, grange, écurie et autres bâtisses. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 7 d'avril, à 11 heures.

La Reine contre *Bazile Roy.*—1. Une terre située dans la paroisse de Saint-Clément, contenant 3 arpents de front sur environ 20 de profondeur, avec une maison de pierre, deux granges, remises et autres bâtisses. 2. La juste moitié indivise d'une terre située à la rivière St-Louis, North George Town, connue sous le n. 28, de 4 arpents de front sur 27 arpents et 6 perches du côté nord-est et 27 arpents et 4 perches du côté sud-ouest, formant 110 arpents en superficie, avec une maison et une grange. A la porte de l'église de la paroisse de St-Clément, le 7 d'avril, à midi.

Herman Titus contre *Solomon M. Rouse.*—Un lot de terre situé en la paroisse de St-Jean L'Evangéliste, dans le 1er rang, contenant 3 arpents de largeur sur 36 de profondeur, avec deux maisons de bois, une grange spacieuse, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 1er juin prochain, à 10 heures.

Joseph Rancin dit Boulet contre *Joseph Vincelet.*—1. Une terre située dans la paroisse de St-Joseph de Chambly, dans l'endroit appelé Les Prairies, d'un demi arpent de large sur trente de profondeur, avec une maison, une laiterie, une grange et une étable. 2. Trois quarts d'arpents de terre situés au même lieu, de 30 arpents de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 1er juin, à 10 heures.

Seneka Page contre *Enoch Gerrish.*—Une étendue de terrein d'environ 15 acres, située dans la seigneurie de St-Armand, paroisse de l'ouest, étant partie des lots nos. 3 et 4, dans la 1ère concession. A la porte de l'église de Saint-Paul, dans la dite seigneurie, le 1er juin, à 10 heures.

Benjamin Hall contre *William Irvine.*—Un lot de terre en la paroisse de Laprairie de La Magdeleine, d'environ un arpent en superficie, avec deux maisons, étable et remise. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 1er juin, à 11 heures.

Clothilde Girardin contre *Edme Henry.*—1. Un lot de terre de forme irrégulière, situé dans le village de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, connu sous n. 66, mesurant sur la rue Saint-Ignace 223 pieds de largeur sur une profondeur inégale, avec une maison de pierre à deux étages couverte en ferblanc, avec deux ailes et une cuisine en briques, une écurie, une remise et glacière, deux maisons en bois à un étage, deux écuries en bois, deux remises et autres petits bâtiments. 2. Trois lots de terre de figure irrégulière, contenant en tout environ 9 arpents et 50 perches en superficie, situés des deux côtés de la petite rivière Montréal, dans la seigneurie De Léry et contigus au village de Napierville, avec deux moulins à scies, un moulin à farine, une maison de bois spacieuse, un grand hangar en bois, une remise, une grande étable en bois, une petite maison de bois et autres bâtisses en bois. 3. Les nos. 10 11, 12, 13, 14 et 15, dans le 2e rang du township de Kilkenny, et 20 acres devant être pris de la moitié nord-ouest du lot n. 20, dans le 6e rang, le tout contenant une superficie d'environ 1000 acres, et environ 60 acres d'abattis, avec une maison de bois, grange et étable. Lot 1er à la porte de l'église de Laprairie, le 1er juin à 10 heures; le 2nd, à la porte de l'église de la paroisse de St-Cyprien, le 2 juin à 10 heures; et le 3e, au bureau du shériff, le 1er juin à 10 heures.

AVERTISSEMENT.

Le public est averti qu'il ne faut rien payer a Remi Labbee (ci-devant commis) de ce qui peut être dû aux soussignés, attendu qu'il a été congédié par eux.

JOHN SHAW & Co.

On demande un JEUNE HOMME actif pour servir en qualité de commis vendeur. Un qui serait au fait du commerce de quicaillerie, et qui saurait les deux langues, serait préféré. *On exigera des certificats de vie et mœurs.*

JOHN SHAW & Co.,
Québec, 20 mars 1840. rue St-Jean.

AVIS.

Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Ecuyer, Magistrat Stipendiaire Inspecteur, ayant cessé d'être le Procureur *ad negotia* du soussigné, depuis le 31 décembre dernier, tous ceux qui ont des demandes contre le soussigné ou qui lui doivent sont par le présent avertis: de ne pas se laisser induire par de fausses représentations à traiter dorénavant avec ledit B. C. A. Gugy comme son procureur ou agent; et particulièrement les Censitaires des fiefs de Grandpré, Dumontier et moitié de Grosbois sont prémunis contre la Notification trompeuse, datée de Montréal le 29 février 1840, où ledit B. C. A. Gugy se prétend seigneur desdits fiefs; il est de plus notifié que la saisie frauduleuse qui a été récemment faite d'une partie des revenus desdits fiefs, n'a pas été autorisée par le soussigné, et a été faite sans aucun droit ou couleur de loi; et que le soussigné ne se tient lié par aucun reçu ou quittance donné par ledit B. C. A. Gugy ou ses agents, depuis ledit jour 31 décembre dernier.

L. GUGY.

Montréal, 3 mars 1840.

AVIS.

Tous ceux qui doivent à la succession de feu M. Pierre Vallee, en son vivant, marchand de la paroisse St-Thomas, sont requis de payer sans délai, au soussigné tuteur aux enfants mineurs du dit Pierre Vallée, et ceux à qui la dite succession doit de présenter leurs comptes duement assermentés au dit tuteur à Saint-Thomas ou à Mtre. A. B. Sirois, notaire à Québec.

LOUIS FOURNIER, tuteur.

St-Thomas, 11 décembre 1839. u d

A une assemblée du comité chargé des pétitions contre l'union et pour le maintien de la constitution, tenue à la demeure de l'honorable R. E. Caron, écuyer, mardi le 10 mars 1840.

Presents.—

L'honble.	J. Neilson,	P. Tourangeau,
"	R. E. Caron,	J. W. Woolsey,
	J. Chouinard,	E. Parent,
	Jos. Petitclerc,	A. B. Sirois,
	P. Pelletier,	P. Huot,
	Jos. Légaré, père,	L. Chevrette,
	V. Têtu,	J. B. Villeneuve,
	E. Dugal,	E. Glackemeyer,
	T. Baillargé,	C. M. De Foy,
	H. S Huot,	F. X. Paradis,
	F. X. Méthot,	F. Buteau,
	Jos G. Tourangeau,	L. Massue,
	C. De Guise,	P. Drolet,
	Z. Nault,	Ecuyers.

M. Neilson, à la chaire:

Résolu, Qu'il est nécessaire de nommer, le plutôt possible, un agent pour présenter la pétition contre l'union et pour le rétablissement de la constitution, à Sa Majesté la Reine et aux deux chambres du parlement impérial, et pour appuyer la dite pétition auprès des autorités susdites.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité de six membres pour prendre les démarches nécessaires pour se procurer une personne qualifiée pour remplir la charge d'agent des pétitionnaires et de faire rapport de la personne qu'ils croiront propre à cette mission à la prochaine assemblée.

Résolu, Que le comité se compose de MM. Neilson, Caron, Huot, Massue, Pelletier et Glackemeyer.

Résolu, Qu'il soit maintenant ouvert une souscription pour défrayer les dépenses de ce comité et celles de l'agent qui sera nommé pour appuyer la pétition en Angleterre.

Résolu, Que le comité chargé de s'informer d'un agent soit requis de prendre les mesures nécessaires pour faire circuler les souscriptions tant dans les villes que dans les campagnes.

Résolu, Que l'honorable R. E, Caron, écuyer, soit le trésorier de ce comité.

Souscriptions pour défrayer les dépenses des requêtes pour le maintien de la constitution et celles de l'agent pour les appuyer en Angleterre.

Des listes de souscriptions aux fins ci-dessus, sont déposées chez l'honorable R. E. Caron et chez M. Glackemeyer, et il est à désirer que ceux qui sont disposés à contribuer à cette œuvre le fassent sans délai.

E. GLACKEMEYER,
Secrétaire.

PETITIONS CONTRE L'UNION
ET POUR LE
RETABLISSEMENT DE LA CONSTITUTION.

Le Comité chargé des pétitions à ce sujet, se proposant de les transmetrre en Angleterre prochainement; les personnes qui ont recueilli des signatures à ces pétitions, sont priées de vouloir bien avoir la bonté de les transmettre sans délai à

E. GLACKEMEYER,
Québec, 7 mars 1840. secrétaire.

Les créanciers de la succession de feu Hilary Michaud, en son vivant navigateur de Kamouraska, sont informés que l'inventaire des biens d'icelle succession est et demeure déposé dans l'étude de Mtre. J. B. Martin, notaire à St-Paschal, pour leur information.

H. ROY, curateur.

St-Paschal, 14 mars 1840.

Perdu ce matin, entre la Basse-ville et l'église paroissiale de la Haute-ville, un reticule de fil noir, contenant un mouchoir de soie violet, une tabatière et une paire de lunettes avec leur étui. S'adresser au bureau de la *Gazette de Québec*, n. 14, rue de la Montagne.——7 mars 1840.

Dr. Denis Blanchet, Chirurgien, Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.—No. 22, rue du Palais; près de la porte du Palais.
30 janvier 1840. u d

Le plus haut prix donné pour les vieux SOUS par J. H. Galbreath, à sa Fonderie, rue St-Paul, en face du nouveau Marche.
Québec, 8 avril 1839.

A LOUER,

Pour neuf années, un superbe MOULIN à eau avec une meule (moulange) situé dans la Lupaudière, seigneurie de Saint-François, aussi six arpents de terre appartenant au dit moulin; pour plus amples informations s'adresser sur les lieux au soussigné.

MICHEL CAYER.

St-François du Lac St-Pierre,
16 mars 1840. 2 m

Maisons et EMPLACEMENTS, dans la Haute-ville de Québec, à VENDRE, savoir: Un emplacement rue Ste-Geneviève, fesant face au jardin du gouvernement et au monument de Wolfe, de 5,683 pieds en superficie, avec deux maisons en pierre et autres bâtiments dessus construits. Un emplacement rues St-Stanislas, Ste-Angèle et Ste-Hélène, près de l'église St-Patrice, contenant environ 17,000 pieds, avec maison et autres bâtiments et un jardin dessus. S'adresser à E. Glackemeyer, écuyer notaire à la Basse-ville de Québec, ou au propriétaire, rue la Montagne, 14.

J. NEILSON.

Québec, 26 février 1840.

A LOUER,
POUR LE 1ER MAI PROCHAIN,

La MAISON maintenant occupée par l'Imprimerie Canadienne. S'adresser au Dr. PARANT.
14 février 1840. uows

A LOUER,

La MAISON maintenant occupée par M. Lyons comme cabaret, située dans la Basse-ville de Québec, rue Saut-au-Matelot, coin de la rue St-Jacques, avec étable, &c.

—AUSSI,—

Une autre MAISON située dans le faubourg St-Jean, sur une ruette conduisant au grand jardin du colonel Voyer, et ayant en face un assez grand jardin appartenant à la dite maison, derrière laquelle il y a une bonne cour. La maison est agréablement située et commande une belle vue de la Jeune Lorette, de Charlebourg et de la Montagne.

JAS. VOYER.

Québec, 8 février 1840.

A LOUER,
AVEC POSSESSION IMMEDIATEMENT OU AU 1ER MAI,

Cette MAISON commode, et dépendances, appartenant au soussigné, rue Ste-Ursule. No. 13.

La maison est en bon ordre, avec des apartements pour une grande famillle, et offre de nombreuses commodités.

NOAH FREER.

Québec, 5 février 1840.

A VENDRE,

Un LOPIN de TERRE, de 3 à 4 arpents en superficie, sis près du moulin banal en la seigneurie de St-Roch des Aulnais, avec une MAISON en bois à un étage et autres bâtiments dessus construits, dépendant de la succession de feue dame Jean Bte. Chevalier Duchesnay. Cette propriété est joliment située sur un côteau qui domine tout le village de St-Roch. Il sera donné des titres incontestables. Pour plus amples informations s'adresser à Amable Morin, écuyer, notaire, sur les lieux et au soussigné.

E. B. LINDSAY.
Québec, 5 décembre 1839. curateur.

P. S.—Aussi, 1000 arpents de TERRE dans le township d'Ireland appartenant à la même succession.
u d E. B. L.

MAISON A LOUER.

La grande MAISON à trois étages ci-devant la résidence de dame Henriette Guichaud, veuve de l'honorable Thomas Dunn, avec étables, remise, hangar à bois, cour et autres dépendances; le tout situé dans la Haute-ville de Québec, au coin N. O. des rues Saint-Louis et Ste-Ursule. Il en sera donné possession immédiatement.

S'adresser au Dr. Fargues, ou à Wm. Price, écuyer, ou au notaire soussigné, rue St-Pierre.

ED. GLACKEMEYER, N. P.

Québec, 22 novembre 1839.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 14, par William Neilson, de Valcartier, dans le comte de Québec, pour lui-même et Isabel, Margaret et John Neilson, fils, donataires de feu leur frère Samuel Neilson.
26 mars 1840.